

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 9 AVRIL 2018 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence pour le décès de Mme Claudette Harrisson. Il ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-04-113

ATTENDU le grand nombre de personnes présentes dans la salle, venues en majeure partie pour les points 16.1 et 16.2 relativement aux règlements 2018-05 et 2018-06;

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

1. Adoption de l’ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

2.1 Séance ordinaire du 5 mars 2018;

16.1 Résolution présentant le projet de règlement 2018-05 amendant le règlement de permis et certificats;

16.2 Résolution adoptant le projet de règlement 2018-06 amendant le règlement de construction et fixant la date de l’assemblée de consultation;
Première période de question portant sur les règlements 2018-05 et 2018-06;

3. Pétitions

3.1 Pétitions des propriétaires et résidents de la Côte du Théâtre;

4. Correspondances

4.1 Lettre de remerciement du Centre des femmes Memphrémagog;

4.2 Lettre de remerciement des Correspondances d’Eastman;

4.3 Lettre de la MMQ;

4.4 Lettre d’autorisation de début de travaux du MTQ;

4.5 Règlement 12-18 de la MRC de Memphrémagog concernant la création du programme Fonds d’aide à la croissance (FAC);

4.6 Lettre de remerciement des Cuisines collectives;

4.7 Lettre de Monbel inc et de l’Association des Propriétaires du Domaine sur la gestion des chemins privés;

4.8 Lettre d’intention – projet pilote pour un Marché public;

- 4.9 Campagne « Avez-vous votre forestier de famille? »;
- 4.10 Demande de commandite monétaire pour le *Repas de la fraternité 2018*;

5. Administration générale

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Acquisition d'un ordinateur portable pour le poste de la DG adjointe et sec.-trés. adjointe;
- 5.3 Achat de mobilier de bureau pour le département d'urbanisme;
- 5.4 Dépôt des formulaires DGE-1038;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mars 2018;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mars 2018;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de mars 2018;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2018;
- 7.2 Autorisation de formation par les Fleurons du Québec;
- 7.3 Fermeture de rue – Fête des voisins;
- 7.4 Embauche d'une coordonnatrice de camp de jour;
- 7.5 Renouvellement de l'adhésion annuelle au *Conseil Sport Loisir de l'Estrie*;
- 7.6 Adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé;
- 7.7 Rapport verbal de la représentante du comité Art et Culture de la réunion du 28 mars 2018;
- 7.8 Conférences à la bibliothèque Danielle-Simard;
- 7.9 Achat de trois filets pour l'activité de pickelball;

8. Sécurité publique

- 8.1 Délégation de M. Daniel Lefebvre au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);
- 8.2 Intérêt de la municipalité à être desservie par la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA);

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la réunion du 29 mars 2018;
- 9.2 Mandat à *Les entreprises Breton* pour le balayage des rues;
- 9.3 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2018;
- 9.4 Réfection de deux trottoirs sur la rue Principale;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 29 mars 2018;
- 10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mars 2018;
- 10.3 Appui à la reconnaissance du droit à un environnement sain;
- 10.4 Subvention accordée pour les travaux correctifs à réaliser dans le cadre de la réhabilitation du lac Parker ;
- 10.5 Subvention accordée pour le traitement du Myriophylle à épi au lac Stukely;
- 10.6 Demande d'aide financière de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford (APELOR) pour l'inventaire des plantes aquatiques pour l'ensemble du lac Orford;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunions du 14 février et du 14 mars 2018;
- 11.2 Paiement de la cotisation à l'Ordre des urbanistes du Québec;
- 11.3 Annulation de la résolution 2018-03-107 relative à l'attestation de conformité des dossiers présentés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d’approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour la construction d’un toit au-dessus d’un patio et remplacement d’une porte patio par deux (2) fenêtres au 26 chemin d’Orford-sur-le-lac, lot 5 796 920 (V-3 – Corridor);
- 13.2 Demande pour la construction d’une résidence de 8,59 m par 10,77 m comprenant un garage rattaché de 4,12 m par 7,31 m sur le lot 5 139 844, place de Villebois, (V-21 – Corridor visuel);
- 13.3 Demande pour la construction d’une résidence de 7,32m par 13,41m comprenant un garage rattaché de 6,71m par 3,96mm (avec pièce habitable au-dessus) au 63, rue des Élans, (Rt-2 – Montagne);
- 13.4 Demande pour la démolition d’un bâtiment accessoire isolé et agrandissement de la résidence existante de 5,20m x 8,62m au 90, chemin du Cèdre (R-10 – Lac Stukely);
- 13.5 Demande pour la rénovation (changement de type de fenêtre, mais pas des dimensions des ouvertures) pour la résidence sise au 112, rue du Pré (V-10 – Corridor visuel);
- 13.6 Demande de PIIA relative à des travaux de rénovation soit le changement de cinq (5) fenêtres, pour le bâtiment situé au 12, chemin de la Corde, sur le lot 3 353 362 (PIIA20180301);
- 13.7 Demande pour la construction d’une résidence de 17,69m par 6,10m comprenant un garage rattaché de 6,10m par 6,10m (avec pièce habitable au-dessus) sur le lot 3 482 509, rue des Cervidés, (Rt-2 – Montagne);
- 13.8 Demande pour la construction d’une résidence de 8,7m par 13,41m sur le lot 4 499 775, rue de la Sapinière (V-10 – Corridor visuel);
- 13.9 Demande pour la construction d’une résidence de 11,58m par 7,61 m sur le lot 5 299 818, chemin de la Crête Nord (RUR 5 – Lac Stukely-Argent);

14. Rapport sur l’émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours des mois de février et mars 2018;

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2018-07 amendant le règlement de zonage n° 2012-08 relativement aux ventes de garage;

16. Règlements

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 5 mars 2018;

RÉSOLUTION 2018-04-114

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

3. PÉTITIONS

3.1 Pétitions des propriétaires et résidents de la Côte du Théâtre;

Le conseil prend acte.

4. CORRESPONDANCES

4.1 Lettre de remerciement du Centre des femmes Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.2 Lettre de remerciement des Correspondances d'Eastman;

Le conseil prend acte.

4.3 Lettre de la MMQ;

Le conseil prend acte.

4.4 Lettre d'autorisation de début de travaux du MTQ;

Le conseil prend acte.

4.5 Règlement 12-18 de la MRC de Memphrémagog concernant la création du programme Fonds d'aide à la croissance (FAC);

Le conseil prend acte.

4.6 Lettre de remerciement des Cuisines collectives;

Le conseil prend acte.

4.7 Lettre de Monbel inc et de l'Association des Propriétaires du Domaine sur la gestion des chemins privés;

Le conseil prend acte.

4.8 Lettre d'intention – projet pilote pour un Marché public;

Le conseil prend acte.

4.9 Campagne « Avez-vous votre forestier de famille? »;

Le conseil prend acte.

4.10 Demande de commandite monétaire pour le *Repas de la fraternité 2018* de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

RÉSOLUTION 2018-04-115

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité accorde une commandite de 100 \$ pour le *Repas de la fraternité 2018* de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel, tel que prévu au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment la présentation d'une étude d'étudiants en médecine sur les eaux de puits, la bourse de 20 000 \$ attribuée aux Correspondances d'Eastman, commande de pancartes "Ne traînez pas vos bibittes de lac en lac", les claims miniers et le comité de Vigie de l'Hôpital de Magog se mobilise pour la défense des points de service de Potton et Stanstead.

5.2 Acquisition d'un ordinateur portable pour le poste de la DG adjointe et sec.-trés. adjointe;

RÉSOLUTION 2018-04-116

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un nouvel ordinateur pour le poste d'agente en loisirs et développement touristique;

ATTENDU QU'il serait utile pour la DG adjointe et sec.-trés. adjointe d'avoir un ordinateur portable dans le cadre de son travail et que son ordinateur pourrait être remis à l'agente en loisirs et développement touristique;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité autorise l'acquisition d'un ordinateur portable pour le poste de la DG adjointe et sec.-trés. adjointe, auprès d'*Informatique Orford* selon la soumission datée du 6 avril 2018, au coût de 921,79 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Achat de mobilier de bureau pour le département d'urbanisme;

RÉSOLUTION 2018-04-117

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise l'acquisition de mobilier de bureau pour le département d'urbanisme auprès de Papeterie Atlas, selon la soumission #365507 datée du 30 mars 2018 au coût de 3 556,97 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Dépôt des formulaires DGE-1038;

La directrice générale dépose officiellement les formulaires DGE-1038 des candidats suivants : Nathalie Lemaire et Patrick McDonald.

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mars 2018;

RÉSOLUTION 2018-04-118

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 mars 2018 au montant de 174 687,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mars 2018;

RÉSOLUTION 2018-04-119

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 5 mars 2018 et ce, pour un montant de 61 602,76 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de mars 2018;

RÉSOLUTION 2018-04-120

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 5 mars 2018, et ce, pour un montant de 66 435,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2018;

RÉSOLUTION 2018-04-121

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE le conseil décrète que la journée de festivités de la Fête nationale est le dimanche 24 juin 2018;

QUE la municipalité autorise Mme Mélanie Savoie à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Autorisation de formation par les Fleurons du Québec;

RÉSOLUTION 2018-04-122

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise M. Bernard Lefort à assister à une journée de conférences et d'ateliers pratiques sur le verdissement et l'embellissement horticole du territoire municipal, à Québec le 20 avril 2018, par Les Fleurons du Québec, au montant de 150 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais associés à cette formation soient assumés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Fermeture de rue – Fête des voisins;

RÉSOLUTION 2018-04-123

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité autorise la fermeture du chemin des Pruches, à partir du chemin des Pics, à l'occasion de la Fête des Voisins qui se tiendra le 9 juin 2018 à partir de 14h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Embauche d'une coordonnatrice de camp de jour;

RÉSOLUTION 2018-04-124

ATTENDU l'ouverture de poste de coordonnatrice de camp de jour pour l'été 2018;

ATTENDU QUE trois (3) personnes ont été sélectionnées pour une entrevue;

ATTENDU QU'à la suite de ces entrevues, le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Flavie Pérusse;

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité embauche Mme Flavie Pérusse au poste de coordonnatrice de camp de jour selon les conditions spécifiées à l'annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

RÉSOLUTION 2018-04-125

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité d'Eastman renouvelle son adhésion *au Conseil Sport Loisir de l'Estrie*, au montant de 100 \$, pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé;

RÉSOLUTION 2018-04-126

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2018, au montant de 63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Rapport verbal de la représentante du comité Art et Culture de la réunion du 28 mars 2018;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 28 mars 2018.

7.8 Conférences à la bibliothèque Danielle-Simard;

RÉSOLUTION 2018-04-127

**Il est proposé par la conseillère, Nahtlaie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise un budget de 1 500 \$ pour des conférences données à la bibliothèque Danielle-Simard au cours de l'année 2018, tel que prévu au budget du comité Art et culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 Achat de trois filets pour l'activité de pickelball;

RÉSOLUTION 2018-04-128

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par**

QUE la municipalité autorise l'acquisition de trois filets supplémentaires pour l'activité de pickelball au montant de 600 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Délégation de M. Daniel Lefebvre au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);

RÉSOLUTION 2018-04-129

Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin

appuyé par le conseiller, Carol Boivin

QUE la municipalité autorise Monsieur Daniel Lefebvre à assister au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, du 2 au 5 juin 2018, à Rimouski, au coût de 455,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais inhérents à ce congrès soient à la charge de la Municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Intérêt de la municipalité à être desservie par la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA);

RÉSOLUTION 2018-04-130

ATTENDU QUE depuis 2008 la municipalité est desservie par le Centre d'appels 911 de la Ville de Lévis;

ATTENDU QUE le 17 mai 2017, la MRC de Memphrémagog a signifié à la Ville de Lévis, conformément à l'article 12 de l'entente relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 911, un avis de non-renouvellement de l'entente en vigueur devant se terminer le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE depuis ce moment, le comité de sécurité incendie, assisté des directeurs incendie du territoire de la MRC, a exploré diverses propositions soumises par trois centrales d'appels;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces analyses comparatives, les aspects techniques, la recherche et le développement menés par les centrales, le degré de satisfaction des clients desservis par les centrales et les aspects financiers ont été considérés;

ATTENDU QUE des rencontres ont été tenues avec les représentants des trois centrales faisant l'objet de l'analyse comparative;

ATTENDU QUE les membres du comité de sécurité incendie et les directeurs incendie recommandent unanimement de retenir la proposition de la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 21 février, une résolution signifiant son intention de conclure une entente avec la centrale de réponse aux appels d'urgence 911 CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) à compter de janvier 2019;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de centraliser le centre d'appels auprès d'un même fournisseur et, à cette fin, de conclure ensemble une entente intermunicipale auprès d'un même fournisseur;

ATTENDU QU'il est préférable qu'un seul intervenant négocie une telle entente globale;

ATTENDU QUE la MRC pourrait être cet intervenant;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité d'Eastman manifeste son intérêt à ce qu'une entente intermunicipale globale soit négociée et convenue avec la Centrale d'appels

d'urgence Chaudière-Appalaches par la MRC de Memphrémagog en matière de réponse aux appels d'urgence 911.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la réunion du 29 mars 2018;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la réunion du 29 mars 2018.

9.2 Mandat pour le balayage des rues;

RÉSOLUTION 2017-04-131

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité mandate *Les Entreprises Breton* à procéder au balayage de rues, de la halte routière et des bordures de la route 112, selon le calendrier du directeur des travaux publics, pour un montant approximatif de 12 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2018;

RÉSOLUTION 2018-04-132

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les soumissions se présentent comme suit :

	Saumure naturelle 20 %	Calcium liquide 35 %
Les Entreprises Bourget inc	0,2148/ litre	0,2854 / litre
Multi Routes inc	-	0,349 / litre
Somavrac C.C inc	0,2500 / litre	0,3400 / litre

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité adjuge le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière, au plus bas soumissionnaire conforme soit *Les Entreprises Bourget inc*;

QUE l'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution fasse foi de contrat;

ET QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à commander l'abat-poussière auprès du fournisseur selon les besoins de la municipalité, jusqu'à un maximum de 50 000 \$, tel que prévu au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Réfection de deux trottoirs sur la rue Principale;

RÉSOLUTION 2018-04-133

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité autorise la réfection de deux trottoirs situés face à la rue Martin et face au bureau de poste selon la soumission de *Construction DLP inc.* datée du 12 mars 2018, au montant de 3 950,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport verbal de la représentante de la rencontre du 29 mars 2018 du comité consultatif en environnement;

Mme Noémie Perreault, conseillère municipale et membre du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 29 mars 2018.

10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mars 2018;

Le conseil prend acte.

10.3 Appui à la reconnaissance du droit à un environnement sain;

RÉSOLUTION 2018-04-134

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman souhaite des communautés en santé, une économie dynamique et un environnement florissant pour tous;

ATTENDU QU'elle appuie fermement un resserrement de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et notamment la reconnaissance du droit à un environnement sain;

ATTENDU QUE la révision de la Loi offre au gouvernement fédéral une formidable occasion de garantir santé et bien-être à toute la population canadienne;

ATTENDU la reconnaissance par le gouvernement fédéral du droit à un environnement sain, que ce soit par la voie d'un amendement à la LCPE ou d'un projet de loi indépendante, constituerait une énorme avancée vers la reconnaissance des droits environnementaux comme droits de la personne;

ATTENDU que plus de 110 pays reconnaissent déjà ces droits sur le plan juridique;

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité appuie vigoureusement le mouvement Bleu Terre de la Fondation David Suzuki;

QUE la municipalité presse le gouvernement de présenter un projet de loi qui renforcera la LCPE et assurera ainsi aux populations et à l'environnement la protection dont nous avons tous besoin face aux dangers de la pollution et de l'exposition aux produits toxiques;

ET QUE cette résolution soit envoyée à l'attention de l'honorable Justin Trudeau, Premier ministre, l'honorable Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique et l'honorable Ginette Petitpas Taylor, ministre de la santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Subvention accordée pour les travaux correctifs à réaliser dans le cadre de la réhabilitation du lac Parker ;

RÉSOLUTION 2018-04-135

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité accorde une subvention d'un montant de 40 000 \$, à l'Association pour la protection du lac Parker (APLP), dans le cadre de la réhabilitation du lac Parker;

ET QUE ce montant soit pris à même l'excédent affecté à l'environnement, payable suite à la réception des preuves d'exécution des travaux (factures);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Subvention accordée pour le traitement du Myriophylle à épi au lac Stukely ;

RÉSOLUTION 2018-04-136

ATTENDU QUE le projet correspond aux orientations de la municipalité;

**Il est proposé par
appuyé par**

QUE la municipalité appuie le projet de traitement du Myriophylle à épi au lac Stukely puisqu'il répond aux orientations d'un plan stratégique en environnement de la municipalité;

QUE la municipalité autorise le répondant Raymond Bilodeau de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely (APELS) à signer tout document relatif à la demande au Fonds de développement des territoires (FDT);

QUE la municipalité accorde à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely (APELS) le même montant que la somme de tous les autres dons recueillis par l'APELS pour ce projet, jusqu'à concurrence de 30 000 \$;

ET QUE ce montant soit pris à même l'excédent affecté à l'environnement, payable suite à la réception des preuves d'exécution des travaux (factures);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Demande d'aide financière de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford (APELOR) pour l'inventaire des plantes aquatiques pour l'ensemble du lac Orford;

RÉSOLUTION 2018-04-137

ATTENDU QUE les résidents du secteur du lac Orford s'inquiètent de la présence possible de plantes envahissantes, et particulièrement du myriophylle à épi, dans le lac Orford;

ATTENDU QUE l'APELOR souhaite identifier les principales plantes présentes (espèces dominantes) et faire la cartographie des herbiers aquatiques;

ATTENDU QUE le coût total du projet s'élève à 4 311,56 \$;

ATTENDU QUE l'APELOR demande une aide financière de l'ordre de 2 155,78 \$, ce qui représente la moitié du coût total du projet;

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin offre aussi une aide financière de l'ordre de 2 155,78 \$ ce qui correspond à l'autre moitié du coût total du projet;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité accorde à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford (APELOR) une aide financière de 2 155,78 \$, pris à même le budget du Comité consultatif en environnement (CCE) suite à la réception des preuves d'exécution des travaux (factures), pour défrayer 50 % des coûts du projet d'inventaire des plantes envahissantes pour l'ensemble du lac Orford

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunions du 14 février et du 14 mars 2018;

Le conseil prend acte.

11.2 Paiement de la cotisation à l'Ordre des urbanistes du Québec;

RÉSOLUTION 2018-04-138

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité autorise le paiement de la cotisation à l'Ordre des urbanistes du Québec pour Marc-Antoine Dunlavy au montant de 590,60 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Annulation de la résolution 2018-03-107 relative à l'attestation de conformité des dossiers présentés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

RÉSOLUTION 2018-04-139

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE suite aux discussions entre les membres du conseil, la résolution 2018-03-107 soit et est annulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour la construction d'un toit au-dessus d'un patio et remplacement d'une porte patio par deux (2) fenêtres au 26 chemin d'Orford-sur-le-lac, lot 5 796 920 (V-3 – Corridor);

RÉSOLUTION 2018-04-140

ATTENDU la résolution 2018-03-109 du 5 mars 2018 concernant cette demande d'approbation au PIIA;

ATTENDU QUE le demandeur avait déposé tous les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respectait les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA tel que présenté;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 14 février 2018;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte la demande d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Demande pour la construction d'une résidence de 8,59 m par 10,77 m comprenant un garage rattaché de 4,12 m par 7,31 m sur le lot 5 139 844, place de Villebois, (V-21 – Corridor visuel);

13.3 Demande pour la construction d'une résidence de 7,32m par 13,41m comprenant un garage rattaché de 6,71m par 3,96m (avec pièce habitable au-dessus) au 63, rue des Élans, (Rt-2 – Montagne);

13.4 Demande pour la démolition d'un bâtiment accessoire isolé et agrandissement de la résidence existante de 5,20m x 8,62m au 90, chemin du Cèdre (R-10 – Lac Stukely);

M. Carol Boivin déclare son intérêt pécuniaire et se retire

13.5 Demande pour la rénovation (changement de type de fenêtre, mais pas des dimensions des ouvertures) pour la résidence sise au 112, rue du Pré (V-10 – Corridor visuel);

13.6 Demande de PIIA relative à des travaux de rénovation soit le changement de cinq (5) fenêtres, pour le bâtiment situé au 12, chemin de la Corde, sur le lot 3 353 362 (PIIA20180301);

RÉSOLUTION 2018-04-141

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion des réunions du 14 et du 21 mars 2018;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carol Boivin revient à son siège.

13.7 Demande pour la construction d'une résidence de 17,69m par 6,10m comprenant un garage rattaché de 6,10m par 6,10m (avec pièce habitable au-dessus) sur le lot 3 482 509, rue des Cervidés, (Rt-2 – Montagne);

RÉSOLUTION 2018-04-142

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 14 mars 2018;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte la demande d'approbation au règlement PIIA sous réserve du respect de la condition suivante :

- Que l'allée d'accès véhiculaire soit plus sinueuse afin de conserver un couvert boisé entre la façade avant comprenant la porte de garage du bâtiment projeté et la rue des Cervidés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.8 Demande pour la construction d'une résidence de 8,7m par 13,41m sur le lot 4 499 775, rue de la Sapinière (V-10 – Corridor visuel);

RÉSOLUTION 2018-04-143

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 14 mars 2018;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte la demande d'approbation au règlement PIIA sous réserve du respect de la condition suivante :

- Que le pied de remblai du champ d'épuration de l'installation septique proposée soit à une distance minimale de 2,5 m de la limite de propriété de droite afin de limiter toute nuisance environnementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.9 Demande pour la construction d'une résidence de 11,58m par 7,61m sur le lot 5 299 818, chemin de la Crête Nord (RUR 5 – Lac Stukely-Argent);

RÉSOLUTION 2018-04-144

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA à l'exception de la couleur des matériaux proposés (noir) qui ne respectent pas le critère stipulant que les couleurs doivent reproduire les couleurs du paysage;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion des réunions du 14 et du 21 mars;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité refuse la demande d'approbation au règlement PIIA jusqu'à ce que le demandeur propose un nouvel agencement des couleurs de la résidence qui devra comprendre un minimum de deux (2) couleurs et un maximum de trois (3) couleurs pour le revêtement extérieur des murs de la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours des mois de février et mars 2018;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2018-07 amendant le règlement de zonage n° 2012-08 relativement aux ventes de garage;

Mme Noémie Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De modifier une date où les ventes de garage sont autorisées, soit de remplacer la 3^e fin de semaine du mois de juin par la fin de semaine de la Fête du Canada.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Résolution présentant le projet de règlement 2018-05 amendant le règlement de permis et certificats;

RÉSOLUTION 2018-04-145

**Il est proposé par
appuyé par**

ET RÉSOLU, de déposer le projet de règlement de permis et certificat n° 2018-05.

Le présent projet de règlement n° 2018-05 aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificat afin :

- D'ajouter un certificat d'autorisation pour la réfection, l'élargissement ou l'amélioration d'un chemin public ou privé ainsi que les informations et les documents requis pour ce certificat d'autorisation;
- D'ajouter un certificat d'autorisation pour des travaux de dynamitage ainsi que les informations et documents requis pour ce certificat d'autorisation;
- D'ajouter un certificat d'autorisation pour l'installation d'un ponceau dans l'emprise d'un chemin privé.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, le règlement sera adopté à une séance tenue le 7 mai 2018, à 19h30, à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Résolution adoptant le projet de règlement 2018-06 amendant le règlement de construction et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2018-04-146

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de construction n° 2018-06.

Le présent projet de règlement n° 2018-06 aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- D'ajouter des normes spécifiques à respecter pour la réfection ou l'amélioration de la structure d'un chemin privé;
- D'assujettir les normes de construction de rue pour un élargissement d'un chemin public ou d'un chemin privé.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 7 mai 2018, à 19 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

Une centaine de personnes sont présentes.

Plusieurs questions sur les projets de règlement des points 16.1 et 16.2.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2018-04-147

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par Mme Nathalie Lemaire, la séance du conseil est levée à 23h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (*CCS*) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée,
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».